

DELIBERATION N° 85/03-11 : SORTIE COLLECTIVE DE CLASSES MATERNELLES-ANNEE SCOLAIRE 1984/1985/INDEMNITE AUX INSTITUTEURS ET AUX AGENTS DE SERVICE

Sur proposition de Monsieur SQUILLACE, Conseiller Municipal chargé des Affaires Scolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- décide l'attribution d'une indemnité de 377 F aux institutrices et aux agents de service qui accompagneront les enfants des 3 classes maternelles pour les séjours qui se dérouleront au Centre de Vacances PEP "La Combelle" - PEXONNE 54540 :

- du 29 Avril au 4 Mai 1985 pour 2 classes de l'école maternelle Charcot,
- du 6 au 11 Mai 1985 pour 1 classe de l'école maternelle P. Loti.

Personnel enseignant :

- Madame PERONNY, ou sa remplaçante
- Madame WISSEMBOURG, ou sa remplaçante
- Madame PIOT, ou sa remplaçante

Personnel de service :

- Madame COLBE, ou sa remplaçante
- Madame PIVEL, ou sa remplaçante
- Mademoiselle PUGA, ou sa remplaçante.